

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022 A 19 HEURES 30**

Etaient présents : Mesdames POTEZ et CARON
Messieurs DELASSUS, REGNIER, KRACZKOWSKI, PIETERS,
DUMEIGE, BEURAIN et VERMERSCH

Absents excusés : Madame PADE ayant donné pouvoir à Madame CARON
Monsieur GREVIN ayant donné pouvoir à Monsieur DELASSUS

Secrétaire de séance : Monsieur PIETERS

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Avril 2022

Le procès-verbal de la réunion du 22 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération concernant la vente d'une parcelle de terrain Rue Gaston Bréant

Monsieur KRACZKOWSKI étant concerné par ladite délibération quitte la séance.

Monsieur DELASSUS présente aux membres de l'assemblée la demande de Madame Hélène et Monsieur Thomas KRACZKOWSKI quant à leur souhait d'acheter une parcelle de terrain appartenant à la Commune, Rue Gaston Bréant à BOURDON (80310).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de vendre à Madame Hélène et Monsieur Thomas KRACZKOWSKI une parcelle de terrain sise Rue Gaston Bréant, cadastrée D 387 et D 385 pour un montant de 13 974 Euros hors frais de notaire,

- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à ladite vente.

POUR : 11 dont 2 pouvoirs

3) Délibération sur le résumé non technique de l'étude d'impact du projet de parc éolien d'Ambernat sur le territoire de la Commune de Bourdon

Monsieur Anthony DELASSUS, le Maire, rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, des proches ou lui-même tireraient un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêts, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur du projet éolien.

Il est rappelé aussi que les différents conseils municipaux de la commune ont délibéré favorablement, d'une part : en date du 29 septembre 2017, pour autoriser le développement du projet éolien sur la commune par la Société ENERGIETEAM. Et d'autre part : les 22 Février 2019 et 9 Octobre 2020 suite aux différentes concertations sur le projet éolien avec la Société ENERGIETEAM et afin de confirmer le soutien de la commune au projet.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du résumé non technique de l'étude d'impact (RNT) du projet de parc éolien d'Ambernat, parfaitement conforme aux consultations antérieures et ayant entendu l'état d'avancement du projet par la Société ENERGIETEAM, représentée par Monsieur Frédéric ROBERT, chef de projets, qui a aussi répondu aux différentes questions des membres du conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de réitérer son avis favorable au projet éolien en cours sur son territoire avec la Société ENERGIETEAM à qui il appartiendra d'obtenir les différentes autorisations auprès des services instructeurs,

- de réitérer son pouvoir à Monsieur Anthony DELASSUS, le Maire, pour signer tous documents et conventions inhérents au projet éolien avec la Société ENERGIETEAM et à la Société d'exploitation créée pour le projet « La ferme éolienne d'Ambernat ».

POUR : 10 dont 2 pouvoirs

ABSTENTION : 1 Monsieur BEURAIN

4) Informations et questions diverses

- Monsieur KRACZKOWSKI :

. Remercie les personnes qui ont participé à la fête des voisins.

Le Conseil remercie les employés communaux pour le montage et démontage du barnum pour cette fête dans des conditions météo difficiles.

. Donne rendez-vous pour la fête de la pêche qui se déroulera le 5 Juin prochain à l'étang communal ainsi que le 17 Juin pour la fête des parents et de la musique.

- Monsieur DELASSUS informe :

. Qu'une course cycliste, organisée par la Commune de Flixecourt, se déroulera le Mercredi 8 Juin de 17 h 30 à 23 h. Il ne sera pas possible de circuler entre Bourdon et Flixecourt pendant cette plage horaire.

. Que n'ayant pas eu une suite favorable à la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local par les services de l'Etat (DSIL), la remise aux normes de l'électricité à l'église ne pourra pas se faire comme prévu cette année. Une nouvelle demande sera faite pour 2023.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close.